Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

BATON ROUGE, LOUISIANE. MARS 22, 1845.

ELECTION MUNICIPALE.

Mr. L'Editeur: Veuillez annoncer M. James Cooper, comme candidat pour la place de maire à la prochaine élection municipale

UN VOTANT.

Veuillez annoncer Mr. John Reid comme candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection municipale.

PLUSIEURS VOTANS.

Veuillez annoncer M. Joseph Monget comme candidat pour officier de police à la prochaine élection municipale.

UN VOTANT.

Veuillez annoncer James Alley comme candidat pour officier de police à la prochaine élection municipale.

PLUSIEURS VOTANS.

Veuillez annoncer M. Anthony Monget, comme candidat pour membre du conseil de ville, à la prochaine élection.

PLUSIEURS VOTANS.

Pour membres du conseil.—W S Pike, William F Tunnard et B. W. Slocum

Veuillez annoncer Joseph W Fowler comme candidat pour membre du conseil de ville.

Veuillez annoncer Mr. Raphael Cousinard, comme candidat pour membre du Conseil de ville à la prochaine élection.

Faites attention à vos levées.—D'après les journaux de Cincinnati du 11 mars, les fortes pluies avaient causé une grande crue dans toutes les tributaires de l'Ohio et du *Mississippi*. Il y avait de 8 à 9 pieds d'eau aux chûtes à Louisville et la rivière Kentucky était de 18 à 20 pieds au dessus du niveau des basses eaux.

INCENDIE D'UN STEAMBOAT.—Le steamboat *Beeswing*, Capt. Miller, a été detruit par un incendie dans l'après-midi de lundi 17 du courant, lorsqu'à peu près à deux mille au dessous de Port Hudson. Le bateau et le chargement qui consistait en 300 balles de coton ont été entièrement consumés. Les passagers et l'équipage, à l'exception d'un mousse qui s'est noyé, se sont sauvés et ont été recueillis par l'Alexandre Scott. Le bateau faisait le trajet de la Rivière *Rouge* à la Nouvelle-Orléans, et était assuré pour le montant de $6000.

Le bill pour la réforme des postes a passé le Congrès le dernier jour de la session et a obtenu la signature du Président. Le taux sur les lettres portés à la distance de 300 milles sera de cinq cents, toute distance au-dessus la charge sera de dix cents. Cette loi doit être mise en force le 1er. Juillet.

CONVENTION D'ETAT.

Lundi 17 1845.

La Convention s'est réunie à l'heure habituelle, le général Walker a occupé le fauteuil.

Le secrétaire à lu pour l'information de la convention un reçu obtenu du rapporteur, Robert J Kerr, par l'imprimeur qui certifie qu'il a reçu les débats officiels.

Le comité auquel avait ete referée la résolution divisant la ville de la *Nouvelle* Orléans en huit districts électoraux, a rapporté que la division des trois municipalités en huits districts, n'était point convenable, et a demandé que la ville fut divisée en six districts électoraux, deux districts dans chaque municipalité.

Sur motion, cette partie du rapport qui a recommandé la division de la ville en six districts, a ete déposé indéfiniment sur le bureau, et la division en huit districts a été adopté.

La convention a ensuite procédé à

L'ORDRE DU JOUR.

Rapport sur la répartition de l'Etat.—Le substitut de M. Dowas au projet de *M.* Benjamin était en discussion depuis le dernier ajournement.

M. Mayo, le délégué de Catahoula, a fait la motion que le vote sur l'amendement de M. Beatty qui a ete adopte samedi dernier, soit reconsideré. L'honorable délégué a l'intention de proposer un amendement.

Après une courte discussion de peu d'importance, l'appel nominal demande a produit le résultat suivant:—26 oui, 27 non.—La reconsidération a ete perdue.

Sur motion de M. Brent, des Rapides, les differentes paroisses de la campagne ont eté ensuite prises pour être reparties selon le nombre des électeurs qualifies de l'Etat dans chaque paroise.

Après que chaque partie du substitut a ete lue par le secrétaire, M. Beatty s'est levé pour s'opposer à la motion du membre des Rapides. L'honorable membre de Lafourche a fait la motion de déposer cette section sur le bureau, sujette à l'appel, jusqu'à ce que le secrétaire d'Etat puisse fournir à la Convention la statistique exacte de tous les electeurs de l'Etat.

M. Conrad, d'Orléans, a fait la motion d'amender la proposition du membre de *Lafourche*, de referer cette partie du rapport à un plan de repartition convenable sur la base déjà établie par cette Convention.

Le membre de Lafourche, M. Beatty, a donné son assentiment à l'amendement du membre d'Orleans.

L'appel nominal demandé sur le renvoi, a produit le resultat suivant: 25 oui, 30 non.—*R*ejeté.

Puis, les differente paroisses de l'*Etat*, avec le nombre de leurs représentans, ont été appelées paroisse par paroisse; et le paragraphe, après qu lq ies légers amendemens, a été adopté comme suit:

La paroisse Plaquemines 2 representans; St. Bernard 1; Jefferson 3; St.-Charles 1; St.-Jean Baptiste 1; St. Jacques 2; Ascension 2; Assomption 2; *Lafourche* intérieur 3; Terrebonne 2; Iberville 2; O. Baton Rouge 1; Est Baton Rouge 3; Ouest Felicianа 2; Est Feliciana 3; Ste Hélène 1; Livingston 1; *Washington* 1; St. Tammany 1; Pte. Coupée 1; Concordia 1; Tensas 1; Madison 1; Carroll 1; Franklin 1; Ste. Marie 2; St. Martin 3; Vermilion 1; Lafayette 2; Saint Landry 5; Calcasieu 1; Avoyelles 2; Rapides 4; Natchitoches 4; Sabine 2; Caddo 1; De Soto 1; Ouachita 1; Morehouse 1; Union 1; Cadwell 1; Catahoula 3; Claiborne 3; Bossier 1.

Lorsque nous avons quitté l'enceinte de la convention, toutes les paroisses de ci dessus, jusqu'à la paroisse des Avoyelles inclusivement, ont été adoptées; et la discussion continuait sur une motion de M. Miles Taylor, tendant à effacer de la paroisse des Rapides quatre, et insérer à la place trois.

Mardi, 18 mars 1845.

Convention s'est réunie conformément à l'ajournement, à 10 heures précises du matin; la général Walker a occupé le fauteuil.

Sur motion de M. Voorhies, la section qui a trait au droit du suffrage a été reprise, et le membre a présenté un proviso. Il porte que le droit du suffrage ne sera pas exercé par une personne atteinte d'aliénation mentale ni, par aucune autre condamnée dans la juridiction de cet Etat.

M. Read, de Baton Rouge, a offert une résolution enjoignant aux imprimeurs du "Republican Jeffersonian" de publier les débats dans leur gazette quotidienne, le jour où les rapporteurs leur delivreront les rapports: et ainsi que les rapports qui sont en arrière depuis plusieurs semaines puissent être publiés le plutôt possible, le comite des dépenses casuelles est autorisé à payer une somme suffisante pour couvrir les dépenses extra.

L'appel nominal demandé a produit le résultat suivant: 25 pour l'adoption, et 33 contre.—Rejeté.

La convention a ensuite procédé à l'ordre du jour, qui est le rapport sur la repartition de l'Etat.—Le sujet en discussion a été le substitut de M. Dowas au projet de *M.* Benjamin.—Le reste des paroisses de la campagne a été réparti et adopté par la Convention.

M. Voorhies a fait la motion que le vote d'hier sur la paroisse de Plaquemine, soit reconsidéré. La motion ayant prevalu, l'honorable delegue de Plaquemines a alors proposé d'effacer "deux" et d'insérer "trois".

L'appel nominal demandé sur cette motion, a produit le resultat suivant: 33 oui, 25 non—Adopté.

Sur motion de M. Brent de reconsiderer le vote sur les paroisses des Rapides et Natchitoches, l'appel nominal demande a produit le résultat suivant: 27 oui, 31 non.—La reconsideration n'a pas été accordée.

Puis l'appel nominal demande sur la reconsideration de la paroisse de l'Assomption, a donné le résultat suivant: 32 oui, —non.—Adopté.

M. Miles Taylor a alors proposé "trois" au lieu de "deux". Sa motion a prévalu par une grand majorité.

M. Humble a fait la motion de reconsiderer le vote de la paroisse St. Landry. La motion a été perdue par 17 contre 44.

La convention a finalement établi la répartition des paroisse de la campagne. Il ne reste maintenant que la répartition de la ville de la Nouvelle Orléans.

M. Beatty, de Lafourche, a proposé de donner à la ville vingt représentans qui seront nommés de la manière suivante: huit pour la première municipalite, huit pour la seconde municipalite, trois pour la troisième municipalite, et un pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve.

Cette motion etait encore en discussion à deux heures et demie, heure à laquelle nous avons quitté la convention.

DR. KENNEDY ACCUSE DE MEURTRE.

LUNDI, 17 1845.

Cour Criminel.—L'affaire du docteur Kennedy a été entamée hier.—On sait que Kennedy est accusé d'avoir assassiné Benjamin W. *Wait*, le 29 décembre dernier. L'avocat-général, l'avocat de district et C K Johnson, soutiennent l'accusation. MM. E A Canon et Randall Hunt sont chargés de la défense de l'accusé.

Après beaucoup de récusations et de discussions préliminaires, le jury à été composé comme suit:

MM. James Fisher, W. H. Grief, J. Jaehne, J Blanc, C C Gaines, G Dacatel, L. Evan, *L* Lacoste, L LeBlanc, P Degelos, J F Hildreth et A Dupit.

On procede ensuite à l'audition des témoins à charge, qui se prolonge jusqu'à sept heures du soir. La Cour s'ajourne alors à demain [ce matin] dix heures; le jury, en attendant, demeurant à la garde du shérif. Sur motion de M. Canon, la Cour manifeste l'opinion qu'il ne serait pas convenable de publier le témoignage à charge jusqu'à ce que les témoins à decharge aient été entendu.

MARDI, 18 1845.

Hier nous n'avions pas fait mention d'un fait assez singulier relatif aux questions posées aux jurés avant de les soumettre à la récusations. *Après* les questions d'usage, 1o, s'ils ont formé ou exprimé une opinion sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé; 2o, s'ils se sentent quelques préférences ou quelques antipathies de nature à les empêcher d'être impartiaux comme jurés?—La partie publique a encore posé la question suivante: "Avez vous des scrupules de conscience qui puissent vous empêcher de rendre un verdict de culpabilité lorsqu'il s'agit de la peine de mort?"

La défense s'est opposé à cette demande, comme violant la liberté de conscience des individus, et comme établissant une inquisition morale que rien ne saurait justifier—L'accusation a soutenu au contraire, que si le fait d'avoir formé une opinion sur la culpabilité ou non culpabilité de l'accusé rend un juré incapable de servir, à plus forte raison il en doit être ainsi lorsqu'un juré pense que dans aucune circonstance il ne peut rendre un verdict qui entraînerait la peine de mort. La Cour a adopté cette dernière opinion et plusieurs jurés ont en conséquence été excusés. Mais on a fait des *réserves* pour soumettre ce point à la Cour d'Appel.

Il résulte des témoignages que le défunt D. *W.* Wait, était âgé de 20 ans, employé en qualité de commis chez *M.* Whitney, rue Royale, et qu'il prenait sa pension chez Mme. Perron, 114 rue de la Douane. Le dimanche 29 décembre il était allé aux courses de la Métairie; et il a été vu dans la soirée revenant des courses, galopant à cheval sur le chemin à coquilles et paraissait un peu ivre. A neuf heures, il emprunta quelque argent au "Crescent Coffee House" pour acheter les huitres—il était alors parfaitement calme [sobre]. Quelques temps après, il vint à sa pension et s'arrêta pendant quelques instans dans la chambre de *Mr.* et Mme. Goodman. Peu après il monta à sa chambre pour se coucher.

Il pria son camarade de chambre, M. Williams, s'il se levait avant lui, d'aller ouvrir son magasin pour lui—s'apercevant alors qu'il n'avait pas la clef sur lui, il redescendit pour la chercher sur la cheminée de la pièce d'en bas.

Au même instant il entend frapper à la porte de l'allée, et des dames qui occupaient une chambre sur l'allée ouvrir leur fenêtre et demander ce qu'on voulait. La personne demanda M. Dawson à quoi les Dames répondirent qu'il ne demeurait pas dans la maison. On demanda encore s'il n'était pas venu de la journée; on lui répondit que non.

La personne qui frappait (l'accusé) dit alors qu'il pensait qu'on le cachait et se mit à jurer Dawson et les dames qui lui avaient répondu. Le défunt sur ce fut à la porte et l'ouvrit. Voyant qu'on injuriait Dawson, Wait dit qu'il croyait que *M.* Dawson était un *gentleman;* à quoi l'accusé répondit; "Je crois que c'est un coquin et une foule d'autres épithètes. Vous feriez mieux dit Wait de prendre garde à ce que vous dites. "Je ne vous crains pas dit l'accusé"—et en même temps il lui donna un coup qui le renversa. En se relevant Wait dit aux personnes qui étaient presentes, "je suis assassiné, arrêtez le." L'accusé se mit à fuir, mais on le poursuivit et il fut arrêté au coin des rues Conti et Dauphine par un watchman Wait avait aussi poursuivi l'accusé mais il était tombé à quelques pas de la maison.

L'accusé avait jeté un poignard en fuyant, mais un témoin s'en était aperçu. Wait apporté chez lui reçut les soins du Docteur Mercier et revenant à lui (car il avait été sans connaissance depuis sa chute) il déclara que c'était Kennedy qui l'avait poignardé—et il ajouta en parlant à son père qu'il allait mourir. Il mourut en effet deux heures à peuprès avoir reçu le coup.

Les Docteurs *Merciers* et Vionet ont examiné le cadavre sur la requisition du Coroner—et reconnu qu'il y avait une blessure de huit pouces de profondeur sur un pouce de large.

Le docteur *M*ercier déclare enfin que la blessure a été faite avec un instrument correspondant parfaitement avec celui qui a été trouve dans la rue et qu'ait jeté l'accusé en fuyant.

On soutient dans l'intérêt de la défense que la déclaration du défunt accusant Kennedy n'est pas valable attendu qu'il n'est pas prouvé que le défunt se crut, lorsqu'il l'a faite, à l'article de la mort; que le témoignage des deux principaux et des seuls témoins du fait, M W T J Goodman et sa femme, ne saurait être cru puisqu'ils avaient offert de quitter le pays moyennant $2500—arrangement qui n'est pas nié par Goodman mais qu'il soutient seulement n'avoir pas été serieux de sa part, puisqu'il en avait informé l'avocat du district.

La défense soutient enfin que le caractère des principaux témoins ne doit inspirer aucune confiance—et qu'il existe une violent haine entre l'accusé et Dawson; que celui ci était même porte à des voies de fait envers l'accusé qui le cherchait pour le faire arrêter.

La défense et l'accusation ont été développées avec habileté et talent. Après le résumé du juge, le jury s'est retiré dans la chambre des délibérations et est revenu une demi heure après avec un verdict de culpabilité.—*Abeille.*

NOUVELLE ORLEANS.

Mardi 18 Mars, 1485.

Les affaires pendant ces derniers jours ont été assez bonnes; les produits nous viennent de toutes parts avec abondance, et le temps a été favorable à nos opérateurs pour le dehors. Le marché au coton est ferme aux prix que nous avons côtés dans notre dernier rapport.

Le fleuve augmente rapidement et d'après les avis que nous recevons des hauts, nous devons attendre la marque des hautes eaux.

CLASSIFICATION.

Inférieur,	4¼ a 4½
Ordinaire,	4¾ a 5¼
Moyen,	5½ a 5¾
Moyen Marchand,	6¼ a 6½
Marchand,	6¾ a 7
Bon Marchand,	7¼ a 7½
Bon et Fin,	00 a 00

Sucre.—Ce marché ne cesse d'être animé; les prix vont toujours en faveur des vendeurs. Nous cotons: Inferieur 3 cts. ordinaire 4 1/2 cents; bon 4 1/2 à 4 3/4; beau et choix 5 à 5 1/2 cents par livres. Il y a bonne demande sur plantation. Nous notons que quelques ventes de sucre bonne qualité à 4 1/2 cents par livre, prix auquel on offre d'acheter.

Sucre Havane—Bout d'affaires—Brun 5 1/2 à 6 cents Jaune 7 a 7 1/7; blanc 9 à 10 1/2c. par livre.

Melasse.—Ce marché se maintient très réduit. *Les* lots qui arrivent sont achétes immédiatement à 22 1/2 cents par gallon. Nous l'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Farine.—Le stock s'étant beaucoup augmente par suite des derniers arrivages, les détenteurs paraissent plus envieux de vendre; il en est résulté un légère baisse dans les prix. Une vente de 4,000 barils Ohio a ete faite hier, et nous avons entendu dire que le prix payé est $1 05. Nous cotons $4 5 à 4 0. Les marques ordinaires des Illinois et du Missouri se vendent de $4 5 à $1 12 1/2 par baril; tandis que les marques favorites de la ville commandent $4 25 à 4 75 par baril.—*Absille.*

EXPLOSION DU TOWBOAT PILOT.

Lundi dernier, au moment où le *Pilot*, capitaine Brown passait près d'un brick vis-à-vis la station des *Pilotes* ses quatre chaudières ont éclaté en même temps et le bateau a sombré presque instantanément. Plusieurs personne ont été tuées et beaucoup d'autre blessées.

Les particularités de ce déplorable accident ont été envoyées au collecteur de la Douane qui a eu l'obligeance de nous fournir une copie de la lettre reçue à ce sujet—En voici un extrait:

Balise, 10mars 1845.

A *Monsieur* Thomas Barett,

Monsieur, j'ai le regret d'avoir à vous annoncer un autre de ces fâcheux accidens si communs dans nos parages. Aujourd'hui à environ midi, comme le remorqueur *Pilot* Capt. Brown, allait prendre le brick *Pioneer* venant de la Jamaïque, toutes les chaudières ont éclaté faisant un dommage incroyable—Le bateau est rasé comme un ponton. Le brick a aussi beaucoup souffert.

M. Webster, le pilotte qui était à bord du brick, est blessé—l'ingenieur principal a été tué sur le coup et trois homme manquent. On ne comprend pas d'ailleurs comment tant de personnes ont échappé aux suites de cet accident en voyant le pont du brick. Le capitaine du brick a été jeté à plus de dix pieds de la place qu'il occupait par la force de l'explosion, et il a eu le bonheur d'en être quitte pour quelques contusions. Le capitaine du towboat et deux autres homme ont été jetés à l'eau, mais ont été sauvés par l'equipage du brick.

Les pilottes ont immédiatement envoyées deux bateaux sur les lieux pour ramener les blessés. La nature des blessures prouve qu'il n'y avait guère d'eau dans les chaudières.

Voici une liste des victimes; Webster, pilote à bord du brick, blessé grièvement; le capitaine Brown, du remorqueur, légèrement blessé; W B Fagan, ingénieur, principal, tué; Lathrop G Brien, second ingénieur, blessé; M. Riley, pilote, blessé; Wm. Davis, manque; *Mathew* Berry, manque; un homme dont on ignore le nom, manque; James Louson, chauffeur légèrement blessé; Wm. Caltaff et Isaac Green, légèrement blessé.

LES WHIGS DE NEW YORK ET *M.* CLAY.—Le *Clay* Club central de la métropole du Nord vient d'adresser à M. Clay, une adresse qui est sans contredit l'un de ses témoignages les plus eloquents d'affection et d'admiration que jamais homme public ait ... Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques passages:

"... et le triste et surprenant résultat fut connu parmi nous, bien des hommes dont le coeur est fort, versèrent des larmes sur le déshonneur de notre pays et prévirent avec effroi les dangers et les maux dont notre nation allait être menacée. La vieillesse, l'âge mûr, la beauté et la jeunesse, tous montrèrent les même signes de désolation, songeant à l'avenir de notre pays. Ce fut le premier chagrin de bien des enfants, leurs pères et leurs fils pleurèrent ensemble la perte de ces patriotiques espérances qu'ils avaient animé toute leur vie. Nos adversaires eux-mêmes gardèrent le silence, surpris et presque effrayés de leur victoire.

"Ces témoignages de votre valeur et de la gratitude d'un peuple, partis si spontanément du coeur de tous, sont plus glorieux que les vains privilèges d'un poste où le hasard a pu d'une fois élever des hommes indignes. Le trésor d'un empire, la possession d'un trône ne donnent point d'aussi noble bonheur, d'aussi précieuses offrandes, un monument aussi fidèle et aussi durable. Une statue, une colonne marqueront moins noblement l'estime que le peuple porte pour vos talents et vos service; et l'histoire qui ne saurait passer sous silence le souvenir de votre patriotisme, de votre sagesse et de votre éloquence, n'exprimera qu'imparfaitement la puissance du dévouement que vous avez inspiré à tous hommes de coeur et d'intelligence. Le marbre du monument ne portera qu'un froid témoignage de votre grandeur et de votre renommée; celui que vous rendront nos paroles, ... de notre mémoire reconnaissante sera bien plus éclatant. Le grand pouvoir que ces vivans souvenirs exerceront sur les coeurs ardents où bouillonne la vie du sang, apprendront aux âges à venir à prononcer votre nom, avec un émotion instinctive de gratitude et d'affection qu'ils auront puisé en nous avec la vie et qui sera digne descendant des héros et de la liberté.

PERDU OU EGARE.

Un compte contre la paroisse d'Ouest Baton Rouge, pour la somme de trente piastres ($30) pour un mois de service comme garde des forçats sur le chemin menant de James Devail au bayou Grosse Tête, de ou environ le 20me Août au 20 Septembre 1843, le dit compte fait en faveur de Milton Burgess et approuvé par Capt. H Kean, aussi un autre compte de vingt-sept piastres ($27) en date du temps en Janvier 1844, en faveur Milton Burgess pour services comme garde et approuvé par Capt. H Tate. Les comptes ci dessus ont été égarés depuis le Juin ou le commencement de Juillet dernier 1844.

PATRICK AHERN.

Etat de la Louisiane,
Paroisse Ouest Feliciana.

A comparu personnellement devant moi, Geo. Cook un juge de Paix, dans et pour la dite paroisse, et état dûment assermenté, Patrick Ahern, lequel a déclaré sous serment que le témoignage ci dessus est correct et vrai.

PATRICK AHERN.

Signé et souscrit devant moi ce 25 de Janvier 1845.

G COOK, juge de Paix.

Le public est averti de ne pas trafiquer pour les comptes ci-dessus, n'ayant jamais été endossés ou assignés par moi, et le paiement en a été arrêté.

M. BURGESS.

mars 22 7.

AVIS.

Le 31 Mars étant le temps fixé par la loi pour le paiement des taxes de l'état par les collecteurs au trésorier, pour l'année échue, tous ceux qui doivent des taxes pour l'année 1844, sont priés de venir régler les dites taxes, étant forcé d'en demander le prompt paiement.

L C MORRIS
Shérif & Collecteur.
22 mars 7

A ete conduit au dépot à Baton Rouge, le 6 mars 1845, un nègre qui se donne le nom d'Anderson, de 5 pieds 4 pouces de hauteur, d'environ 18 ans, begaye en parlant, couleur noirâtre, et se dit appartenir à un *M.* Allain de la N le. Orléans. Le proprietaire est requis de le retirer en se conformant à la loi.

B BRYAN, geôlier.

maas 22 7

ETATS UNIS ET MEXIQUE.

On lit dans le Washington Intelligencer du 10.

Nous apprenons que le ministre mexicain aux Etats-Unis, le général Almonte a signifié au gouvernement que sa mission était terminée, par suite de l'adoption de de l'acte d'annexion du Texas aux Etats-Unis. Il a adressé au Secrétaire d'Etat une lettre dans laquelle il proteste solennellement au nom de son gouvernement, contre cette loi qu'il déclare être un acte d'agression la plus injuste qu'ait eu à enregistrer l'histoire moderne.

Le ministre a, en outre, demandé ses passeports, et doit sous peu se rendre à New York et de là s'embarquer pour le Mexique.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente d'un nègre Marron.

En vertu d'un ordre de l'honorable Chas. Tessier Juge de paroisse pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu en vente publique

SAMEDI 3 *Mai* 1845,

à la maison de cour dans la ville de Baton Rouge, commençant a midi, tous les droits, titres, intérêts et pretentions du propriétaire ou des propriétaires d'un certain nègre esclaves marron, detenu dans ce dépôt, de 5 pieds 6 1/2 pouces de hauteur, d'environ 30 à 40 ans, s'appelle Davy et se dit appartenir à *Mr.* Green de Tensas.

Il a été amené au dépot de la geôle du Lac Providence, le 8 Mars 1843, et est maintenant saisi pour les frais de caption, detention, et autres frais de ce depot.

Conditions—Comptant.

L C MORRIS, Shérif.

22 mars 7

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu par le soussigné juge de Paroisse et ex officio encanteur, sur les lieux,

Mardi 15 Avril 1845.

à l'heure habituelle des ventes, la propriété ci après decrite appartenant à la succession de John Q. Talbot, decédé, savoir:

L'habitation sur laquelle le défunt résidait dans cette paroisse, contenant 980 arpens de terre, plus ou moins, à *Redwood*, avec les ameliorations qui s'y trouvent, aussi des actions de Banque.

Un morceau de terre de 320 arpens sur Sandy Creek dans cette paroisse.

Et les esclaves suivans, viz:

Grégoire nègre, Joe do, Rebecca âgée de 17 ans, Lucy de 15 ans, Matilde de 14, Daniel de 16, Martha de 11 ans.

Conditions.—Comptant.

Une ample description de la propriété sera donnée le jour de la vente.

CH. TESSIER.

15 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton *Rouge*—Cour des *Preuves.*

H. *W.* Fowler, pour monition.

Au nom et par autorite de l'Etat de la Louisiane, et de la dite cour.

SALUT—A tous ceux intéressés, faites attention que sur la pétition et demande de Henry Waller Fowler, demeurant dans cette paroisse et état, maintenant le propriétaire, *bona fide* de la propriété ci-après décrite, savoir: un morceau de terre situé dans cette paroisse, joignant ... Edouard Powers, maintenant ... de ... environ sept milles de la ville de Baton Rouge, contenant environ cinq cents arpens, plus ou moins; aussi lot no. 1, de l'Ilet no. 32 ou sud, tenu en communauté par Henry H Gurley et Thomas Gibbs Morgan, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge arpentée par E Beauregard, par achat, pour le morceau de terre quatre cents soixante dix piastres, et pour le lot cent vingt cinq piastres, à la vente de la succession de feu Henry H Gurley, le 27 fevrier, mil huit cent vingt cinq, par ordre et décret de l'honorable cour des preuves, dans et pour la dite paroisse, et après avis et delais légaux, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille, dûment homologuée par la dite cour.

Moi, Adam Winthrop, Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite paroisse et état, au nom et par l'autorité de l'*Etat* de la Louisiane et de la dite cour, et en conformité aux provisions de l'acte de la législature de la Louisiane, intitulé, un acte pour assurer plus amplement les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars A D, 1834, et conformément à un ordre de la dite cour en date du 5 mars 1846, j'ai accordé et par ces présentes accorde cette monition, appellant et avertissant toutes personnes qui pourraient opposer quelque droit ou titre à la propriété ci dessus décrite, en conséquence de quelque informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour des Preuves par laquelle autorité la dite vente a été renvoyée au dit Henry Waller Fowler, ou aucune autre irrégularité ou informalité dans les procedures, revoquant le dit décret de la dite cour, ou dans l'évaluation, annonces, ou dans le temps, ou manière ou forme de la vente, ou pour aucun autre défaut quelconque, de faire connaître le dans ... jours de la première publication de cette monition dans une feuille publique, pourquoi la vente ci dessus ne serait pas confirmée, homologuée et rendue le jugement final de cette cour.

... ma main, accordé et scellé, dans la paroisse d'E Baton Rouge, ce 5 mars, A. D. 1845.

Témoin l'honorable Charles Tessier, juge de la dite cour des Preuves ce 5 mars, 1845.

5 A. WINTHROP, Greffier.

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé collecteur de taxes de l'état sur les colporteurs informe ceux qui poursuivent cette vocation qu'ils n'obtiennent pas leurs licenses ils sont poursuivis selon la rigueur de la loi, dans tel cas prescrit.

mars 8 G. M HEROMAN.

JUST RECEIVED.

An assortment of Gold and Silver lever watches, gold watch keys, breast pins, finger ring bracelets, gold and silver pencil cases, gold points, tooth picks, gold snaps, hearts and crosses, gold studs, silver darts (for the hair silver thimbles, Colt's improved revolving pistols. Looking glass and looking glass plates of various sizes, spy glasses &c. C. C. MOORE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse Ouest Baton Rouge.

En vertu d'un ordre de la cour susdite, il sera offert en vente publique, par le juge soussigne, MARDI, le 25 de mars prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, les propriétés ci après décrites, dépendant de la communauté qui existait entre Rebecca Christmas et feu son mari Benjamin F. Joy, savoir:

Une terre située dans cette paroisse, contenant neuf arpens et demi de face au fleuve, sur une profondeur de vingt cinq arpens, lignes parallèles, bornée en haut par Stephen Van Wickle, et en bas par James H. Gibbons, également trois esclaves, les animaux, chevaux, instrumens aratoires, meubles, &c.

CONDITIONS—La terre payable en quatre paiemens egaux et annuels, à dater du jour de la vente. Les esclaves payables à un, deux et trois ans du dit jour. Les meubles payables comme suit: toute sommes au dessous 25 piastres, comptant, et toute somme excédant cette somme payables à un an de date du jour de la vente en billets endossés à satisfaction; payables à la Banque de la Louisiane à *Baton Rouge*, et hypothèque sur les immeubles jusqu'au parfait payment. L'acquéreur de la terre devant se mettre au lieu et place de la succession, rélativement à un hypothèque qui existe en faveur de la dite banque.

L. FAVROT, P. J.

22 février 1845. 3

AVIS.

Le DOCTEUR VASQUEZ ayant fixé son domicile dans cette ville, offre respectueusement ses services aux habitans d'Est et Ouest Baton Rouge.

Encoignure opposée à celle de Mr. Maillard

POIDS DU PAIN.

Fixé par le maire pour la semaine suivante La Farine étant à $4 42 le baril, 38 once de pain pour dix sous

AVIS.

Le public est par le présent averti de ne pas recevoir, trafiquer ou autrement négocier trois certain billets datés Baton *Rouge Mars* 1844, chaque pour $1105,33¼, payables Mars 1845, 6, et 7 signés Justine *A* Willis, endossés John Randolph et H B Haselson, comme je proteste les dits billets ayant été donnés pour le prix d'esclaves achetés à la vente faite par John Phillips administrateur de la succession de Wm. Adams et Cynthia McMorris, ayant découvert depuis la vente que quelques uns des esclaves sont attaqués de maladies redhibitoires, je déclare la vente nulle ou *quanti minoris* comme le cas le demandera.

pour JUSTINE A WILLIS.
A H WILLIS.

MUSIQUE.

Le soussigné arrivant de la Nelle. Orléans, et ayant l'intention de se fixer dans cette ville, offre ses services aux habitans de Baton Rouge et de ses environs, comme professeur de musique vocal et instrumental, (Piano et *Guitare.*) Il espère par ses connaissances dans cet art et son extrême fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs mériter les suffrages des personnes qui l'honorent de leur confiance. Il accordera les pianos à un prix moderé.

PRIX D'INSTRUCTION.

	pr. mois.
Leçons particulières (*Pianos*) et musique vocale trois leçons par semaines,	$8 00
do principe de musique vocale,	12 00
do sur la guitare,	8 00
do sur le pianos en classe, 2 écoliers ou plus, chaque,	7 00
do musique vocale en classe	3 00
do particulières en français,	6 00
do en classe,	4 00
do particulières en Espagnol,	6 00
Ils informent resp...	5 00

trons qu'ils désirent regler ... leurs patrons.

A R FUERTE...

REFERENCES.

Rev. Mr. Woolbridge, Mr. Bonaecaze,
Mr J Phillips, Col Matta.

Mr. F. offre à vendre un assortiment de musique nouvelle, aussi que plusieurs instruments de differentes espèces, tels que flûtes, guitares, flageolets et une grande quantité de cordes pour piano et guitar, de première qualité.

Il est prêt a exécuter des ordres pour des pianos de première qualité, qu'il pourra donner au prix de la Nouvelle Orléans.

août 3 26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 3e. district—paroisse d'Est Baton Rouge.

Elizabet Young vs. Thomas Lilley, son mari. } 3782

Cette cause a été appelée selon l'appointement. Le témoignage établi l'état embarrassé des affaires du defendeur, et le danger qui en resulte pour la propriete separée de la plaignante, et ayant prouvé les allegations contenu dans sa petition, et la loi étant en sa faveur: Il est ordonne, adjuge et décreté, qu'Elizabeth Young, soit et elle est par la présente declarée separée en propriété de son mari, Thomas Lilley, et qu'elle recouvre de lui la somme de dix huit cent et quatre-vingt quatre piastres, avec intérêt légal du 6 Janvier 1845, et il est de plus decreté qu'elle recouvre l'administration de ses droits paraphernaux et qu'elle ait hypothèque légal sur la propriété foncière, à prendre effet pour la somme de $1143 du 4 mars 1834, pour la somme de $277 du 1er. Janvier 1840, et dernièrement pour somme de $434 du 15 novembre 1841, et les frais de procès taxés.

ISAAC JOHNSON,
Juge 3e. district.

Je certifie le susdit être une copie conforme au jugement original.

A WINTHROP, Greffier.

fév. 15 2.

AVIS.

Le public est respectueusement averti qu'une foire aura lieu dans l'Eglise St. Jean Baptiste, Ouest Baton Rouge, le dimanche de Pâques et les deux dimanches suivants, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Les articles suivans seront exposés: Bijouterie, boutons de chemise en or, en argent, et controlés; chaines et pendant de montres, clefs, petits rubans en soie, fil, soie de toutes couleur et nuance, boites; perles fines, et ordinaires de toutes qualités, petites bourses; musiques accordéon avec quelques articles de religion, dont une partie seront distribués gratis.

8 mars 5.

DR ENDERS.

Offers his professional services to the citizens of East and West Baton *Rouge*.

He will always be found, unless absent on professional business, at the office of Messrs Avery & Fowler, Baton Rouge,

Des 19 44

NOTICE.

The copartnership heretofore existing by the title of HEREFORD & LOPEZ, has been dissolved by mutual consent. The business will be transacted hereafter by *Mr. J. Lopez.* All those indebted to the firm will please call and settle with *Mr. J. Lopez.*

F. M HEREFORD,
J. LOPEZ.

DRUGS, MEDICINES, Dye Stuffs, &c.

Mr. J. LOPEZ keeps constantly on hand a good assortment of Medicines, Dye Stuffs, &c. which he offers for sale at the lowest city prices. Orders from the country will be filled with neatness and dispatch. Physicians' prescriptions will be executed with the greatest care and attention, for cash and cash only. *Mr. Lopez* hopes by the assiduity and punctuality with which he will fill orders or prescriptions directed to him, that he will merit a share of public patronage. His Drug Store is situated at the corner of Church and Market streets, where medicines of all descriptions can be obtained, free from the admixture of side-combs, Jews-harps, needles and pencil-points. Jan 11

CIGARES DE LA HAVANE.

JOSEPH TUNER (autrement Jacko) informe le public d'Est et d'Ouest Baton *Rouge*, qu'il a en vente en gros et en détail, des cigares d'une qualité supérieure.

Aussi Citron, jus de citron, liqueurs fines &c, à des prix modérés.

août 10 27.

AVIS.

Une élection pour maire, officier de police, quatre membres du Conseil de ville et un collecteur et Assesseur pour la corporation de Baton Rouge, sera tenue Lundi le 17 Avril prochain à la maison de cour, selon la loi.

CH. TESSIER, P. J.

mars 8 5.

IMPORTANT DISCOVERY.

A gentleman of distinguished Medical abilities, has of late discovered a remedy by which the Gravel of the worst form has been removed in five successive cases. This Medicine is now at the store of Hereford & Lopez, where the poor can make trial gratis, whether with or without a cure. Persons of pecuniary abilities, will be charged according to their respective circumstances, in case of a cure; but when no cure is effected, no charge is made. Should this notice catch the eye of any one having friends, who are afflicted with this disease they will do well to refer them to HEREFORD & LOPEZ, *East Baton Rouge.*

PAYEZ VOS TAXES.

Ayant en ma possession la liste des taxes pour 1844, tous ceux qui doivent des taxes pour la dite année et les précédentes sont requis de payer dans le courant de trente jours de ce date, à mon bureau même que celui du maire de cette ville.

WM. HUBBS.

Trés. et Col. paroisse E Baton Rouge.
Mars 8. 1845.

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse d'E Baton Rouge, il sera vendu par le soussigné juge de paroisse et ex officio encanteur, à la dernière résidence d'Eugène *Matson*, ci-devant de cette paroisse, decede,

Mardi le 25 mars prochain,

à l'heure habituelle des ventes, la propriété suivante appartenant à la succession du dit defunt, savoir:

L'habitation sur laquelle demeurait le dit defunt, à environ 12 milles en bas de la ville de Baton Rouge, faisant face au Bayou Fontaine, contenant vingt-huit arpens plus ou moins, borné au nord par S. ... à l'est par G. Dupuy et John Phi... avec tous ... par Charles Commeaux, qui s'y trouvent ... ameliorations

Un nègre nommé Spencer, ... ron 34 ans, 2 chevaux, un chariot à cheval, outils de charpentier, un lot de pieux, un fusil, meubles de cuisine, environ 5 têtes de bétail, cochons, &c.

CONDITIONS—*La* terre et les esclaves à 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente en billets endossés, payables en banque, portant un intérêt de huit pour cent de la echeance au paiement, et hypothèque réservé jusqu'au paiement final et confession de jugement. La propriété personnelle; toute somme au dessous de $5 comptant, au dessus de $5 payable le 1er février 1846, aussi en billets bien endossés, payables en banque, portant huit pour cent de l'echeance au paiement.

fev 22 3 CH. TESSIER, P. J.

SUMMER & WINTER WEEKLY PACKET
RAINBOW, S. S, SELLECK Master.

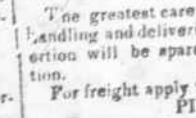

The new, splendid fast running steamer RAINBOW, S. S. SELLECK Master, continues her regular weekly trips between New Orleans and Bayou Sara, leaving New Orleans every Sunday morning, at 10 o'clock A. M., and Bayou Sara every Wednesday, at 12 o'clock M.

He also makes an extra trip—leaves Bayou Sara on Monday at noon for Baton *Rouge* and returns the next morning to Bayou Sara.

The greatest care will be observed in the handling and delivering of freight and no exertion will be spared to give entire satisfaction.

For freight apply to,
PIKE & HART, Agents.

AVIS.

La soussignée ayant été nommée administratrix de la succession de son feu mari Samuel T. Webb, informe tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession qu'ils aient a les présenter dûment certifiées à son avocat Daniel D. Avery et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de régler immédiatement avec le dit avocat.

AMELIA WEBB.
Administratrix.

15 mars 6

SUNDAY SCHOOL BOOKS.

At New Orleans Prices!

The subscriber has just received from Philadelphia, a large assortment of Sunday School Books, among which may be found the following,—Union Questions, 1, 2, 3, 4, & 5, Union Bible Dictionary, Geography of the Bible, Biblical Antiquities, Help to Acts, Destruction of Jerusalem, Winter *Evening* Conversations on the word of God, the way of Life, maps of Palestine and Jerusalem, on rollers, Infant lessons on cards, and a great many other Sunday School publications.—For sale, Wholesale and Retail, at the Book store of G. M. HEROMAN.

mar 8 5 Opposite the *M. E.* Church.